

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021**

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 17

Votants : 19 (dont 2  
procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Madame Elisabeth CUISSET, Vice-Présidente.**

Présents :

Mmes et MM. E. CUISSET – J. KUCHNA – N. COULANGE – M. MARIEN – JM. GERMANANGUE – M. MORGAND – B. AGUIAR – JC. BRAT, Vice-Présidents.

**N° 13**

**OBJET :**

Mmes et MM. P. SEROR – T. WIRTH – T. LAPLACE – S. THOMAS-MOLLON – JD. BARRAUD – R. DEJEAN – C. DUMONT – S. BRUNO – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

**TRANSPORTS  
SCOLAIRES  
FERRIERES  
SUR SICHON  
LE MAYET  
DE MONTAGNE  
ARFEUILLES**

Absents ayant donné procuration :

Mme Christine MAGNAUD à M. Romain DEJEAN – Mme Christine BOUARD à M. Bernard AGUIAR.

Absents excusés :

Mmes et MM. Frédéric AGUILERA –

MM. et Mmes JS. LALOY - C. BARDOT - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. CHAMOIX-BOUILLON - C. BENOIT, Vice-Présidents.

**AUTORISATION  
DE SIGNATURE**

MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – F. SZYPULA – E. BARGE - L. DUFRAISE - O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES - A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD - JP. RAYMOND - V. TRIBOULET - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

**MARCHE 21WG083**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **- 8 JUIL. 2021**

Publiée ou notifiée le :

**- 8 JUIL. 2021**

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'absence du Président,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 3 décembre 2020 autorisant le Bureau Communautaire « à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants », lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** le lancement d'un appel d'offres ouvert avec envoi de l'avis d'appel public à concurrence au BOAMP et au JOUE en date du 26/04/2021 (avis n°21-55559) et sur le profil acheteur de Vichy Communauté « achatpublic.com » pour l'exécution de transports scolaires sur le ressort territorial de Vichy Communauté – zone Ferrières sur Sichon – le Mayet de Montagne – Arfeuilles, le marché ayant une durée de ferme de deux ans à compter du premier jour de la rentrée scolaire 2021/2022,

**Considérant** qu'à la date limite de remise des offres fixée au 31 mai 2021 à 12 heures, 3 entreprises ont remis une offre par le biais de la plateforme de dématérialisation soit :

- KEOLIS SUD ALLIER (03300 Cusset),
- TRANSDEV Rhône-Alpes Interurbain 63 (63300 Thiers)
- EUROP VOYAGES 03 (03000 Avermes),

**Considérant** les critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation à l'article 7.2, à savoir :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.00 %
2-Age moyen du parc de véhicules mis à disposition	10.00 %
3-Adéquation entre la capacité minimale nécessaire et la capacité affectée	10.00 %
4-Continuité du service	10.00 %
5-Développement durable	
- Volet social :	5,00 %
- Volet environnemental :	5,00 %

**Considérant** qu'après analyse, au vu des critères de jugement sus énoncés, l'offre présentée par la société KEOLIS SUD ALLIER apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse,

**Considérant** la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 18 juin 2021 d'attribuer le marché à la société KEOLIS SUR ALLIER,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- de conclure le marché n°21 WG083 avec la société :  
KEOLIS SUR ALLIER - 14, boulevard Alsace Lorraine - 03300 Cusset  
pour un montant estimatif de 252 340,92 € HT (277 575,01 € TTC/taux de TVA : 10%) sur toute la durée du marché soit 2 ans,

- que les dépenses seront imputées au budget « transports en commun » de Vichy Communauté,

- d'autoriser le Président ou la Conseillère Déléguée à la Commande Publique à signer tous documents relatifs à ce marché,

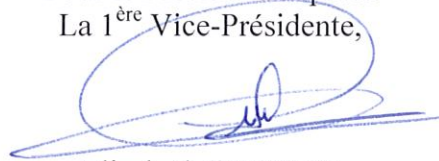
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
  - charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.
- .....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Pour le Président empêché  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,



Elisabeth CUISSET

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 13 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 JUILLET

Objet de l'acte : 2021 - TRANSPORTS SCOLAIRES FERRIERES SUR SICHON LE MAYET DE  
MONTAGNE ARFEUILLES - AUTORISATION DE SIGNATURE - MARCHE  
21WG083

.....  
Date de décision: 01/07/2021

Date de réception de l'accusé 08/07/2021

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 01JUIL2021\_13

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210701-01JUIL2021\_13-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 13.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20210701-01JUIL2021\_13-DE-1-  
1\_1.pdf )